

LES COMMERÇANTS TEMOIGNENT

RAMPE D'ACCES



➤ **OBJECTIF :** rendre son commerce accessible au plus grand nombre !

Les personnes à mobilité réduite (PMR) éprouvent des difficultés à se déplacer, de manière provisoire ou permanente. Sont concernées : les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, en fauteuil roulant, handicapées des membres, de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les celles accompagnées d'enfants (y compris les enfants en poussette), etc.

➤ RETOUR D'EXPERIENCE DE SEPRODROM

M. Thierry ROBERT, gérant de Séprodom, labellisé commerce eco-responsable en 2016, explique les démarches entreprises pour installer une rampe d'accès pour les PMR à l'entrée de son magasin :

1. « Nous avons d'abord contacté la ville de Nouméa car nous souhaitions mettre la rampe d'accès sur la voie publique. »
2. « Un agent de la Ville de Nouméa s'est déplacé afin d'étudier notre demande. Il nous a transmis l'autorisation d'installer une rampe amovible avec certaines préconisations sur le gabbarit et l'emprise sur la voie publique.»
3. « Nous avons fait appel aux conseils d'une ergothérapeute pour dimensionner la rampe. »
4. « C'est une entreprise locale qui a fabriqué la rampe sur mesure. Nous avons choisi une rampe en aluminium pour sa robustesse et son poids. »
5. « Nous installons et rangeons la rampe chaque matin et soir ».



« L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est pour nous un engagement social. Nous sommes désormais référencés sur le site www.jaccede.com. »
Thierry Robert, gérant de Séprodom



AVANTAGES

Une démarche largement appréciée des clients et mais aussi des salariés.

CONTRAINTE

Le temps consacré au projet : demandes administratives, de devis...

COUTS

Environ 100 000 F